

Date de dépôt : 6 octobre 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Loly Bolay : concernant le secteur privé de l'économie domestique et, plus spécialement, les rapports professionnels juridiques et fiscaux entre les employeurs et le personnel domestique (question 2)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Sachant que, dans le canton de Genève, il y a près de 133 000 employeurs employant au moins 60 000 employées migrantes, qui sont soit : - au noir, au gris, au blanc - faisant en moyenne entre une et quarante heures par semaine pour accomplir les tâches ménagères, garder les enfants, prendre soin d'une personne âgée, handicapée.

Considérant que la mise en place du Chèque service, dont le but principal est de faciliter les tâches administratives des employeurs, a actuellement un fichier d'environ 4 000 clients.

Que, par ailleurs, la majorité des migrantes ne sont pas des réfugiées mais souvent des «sans-papiers» issues de familles très pauvres, et qui doivent envoyer régulièrement de l'argent à leur famille.

*Monsieur le Conseiller d'Etat, en charge du département de la **Solidarité et de l'emploi**,*

Ma question est la suivante :

Y a-t-il eu une enquête concernant ce secteur depuis la création du Chèque Service en 2004 ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Nous ne disposons pas d'informations détaillées sur les profils des personnes affiliées à Chèque Service. En revanche, l'entreprise sociale privée PRO, qui gère le système depuis le 1^{er} janvier 2008, publie régulièrement des statistiques d'où il ressort que le nombre d'adhérents a augmenté de 3 400 à plus de 4 200 entre 2008 et 2010. La masse salariale gérée a augmenté de 17 200 000 F à plus de 27 000 000 F pour la même période. Quant aux montants versés aux assurances sociales, ils sont passés de 2 700 000 F à plus de 4 800 000 F.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER